Tuillet
AUDIT

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise-comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 63 343541231

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2013

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AGOSPAP., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, indiqués dans la note « 3. Modes et méthodes comptables appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 juin 2014

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CYRIL BROGNIART
Associé

Comptes annuels au 31 décembre 2013

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

AGOSPAP

BILAN DE L'EXERCICE 2013

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2013 (A-B)	Année 2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 009 754	864 384	145 370	125 423
Immobilisations corporelles	897 849	733 742	164 107	222 021
Avances et acomptes sur immobilisations			0	0
Immobilisations financières	594 854	2 419	592 435	496 828
Total I	**2 502 457**	**1 600 545**	**901 912**	**844 272**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 035 064	0	1 035 064	1 398 484
Créances				
Avances et acomptes versés	437 617	0	437 617	437 534
Clients et comptes rattachés	3 618 737	133 222	3 485 515	3 439 280
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	146 536	0	146 536	135 486
Avances diverses	4 365	0	4 365	8 557
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	6 055 976	0	6 055 976	4 740 468
Total II	**11 298 295**	**133 222**	**11 165 073**	**10 159 809**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 099 074	0	1 099 074	604 891
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**1 099 074**	**0**	**1 099 074**	**604 891**
TOTAL GENERAL I à III	**14 899 826**	**1 733 767**	**13 166 059**	**11 608 972**

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 013	EXERCICE 2 012
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	490 300	343 000
Autres réserves	1 064 623	1 211 923
Réserves pour projet associatif	155 572	155 572
Report à nouveau	-261 210	-247 368
Résultat de l'exercice (n)	559 495	1 141 156
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0	0
Total I	**2 008 780**	**2 604 283**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 578 938	423 941
Total II	**1 578 938**	**423 941**
TOTAL FONDS PROPRES	**3 587 718**	**3 028 224**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	68 500
Provisions pour charges	669 540	703 096
Total III	**669 540**	**771 596**
DETTES		
Divers		
Dettes financières	2 889	5 781
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 736 598	1 910 982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 323 734	2 570 446
Dettes fiscales et sociales	1 325 444	1 210 036
Autres dettes	384 276	244 766
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 135 860	1 867 141
Total IV	**8 908 801**	**7 809 152**
TOTAL GENERAL I à IV	**13 166 059**	**11 608 972**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT 2013

AGOSPAP

	Exercice 2013	Exercice 2012
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	8 132 928	8 401 116
Ventes de prestations	14 487 825	13 976 584
Subventions d'exploitation	26 469 726	26 660 327
Reprises sur provisions et amortissements	238 009	138 012
Autres produits	304 668	304 609
Total produits d'exploitation I	49 633 156	49 480 648
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	9 835 603	10 921 885
Achats de jouets	1 313 138	1 364 206
Variation des stocks	363 419	-425 722
Autres achats et charges externes	25 002 666	24 520 755
Impôts taxes et versements assimilés	427 173	413 163
Salaires et traitements	3 235 803	3 161 620
Charges sociales	1 708 367	1 651 619
Dotations aux amortissements sur immobilisations	124 758	126 136
Dotations aux provisions sur actif circulant	133 222	135 953
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0	231 371
Autres charges	7 016 636	6 367 129
Total charges d'exploitation II	49 160 785	48 468 115
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	472 371	1 012 533
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	51 774
Autres produits financiers	119 886	157 418
Total produits financiers III	119 886	209 192
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	2 419	8 086
Intérêts et charges assimilées	13 786	33 336
Total charges financières IV	16 205	41 422
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	103 681	167 770
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	576 052	1 180 303
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58 352	12 248
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions		0
Total produits exceptionnels V	58 352	12 248
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	73 697	51 387
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		0
Dotations aux amortissements et provisions	1 212	8
Total charges exceptionnelles VI	74 909	51 395
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-16 557	-39 147
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	49 811 394	49 702 088
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	49 251 899	48 560 932
5 - RESULTAT COMPTABLE	559 495	1 141 156
6 - RESULTAT COMPTABLE	559 495	1 141 156

AGOSPAP

Annexes au bilan et au compte de résultat

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et 99-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP a pris effet au 1er janvier 2010. Sa durée est fixée à trois ans soit un terme fixé au 31 décembre 2012. Elle a été reconduite pour une durée d'un an puis de nouveau pour un an.
La convention AP-HP est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation des comptes n'a pas changé.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est à relever

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs ont été appliquées selon la nouvelle réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005, sans impact sur les comptes de l'exercice.

3.2.1. Immeubles (Contribution en nature)

La Ville de Paris met à la disposition de l'Association les locaux de la Bûcherie valorisés pour 2013 à 378 k€. La part fixe de la contribution des collectivités parisiennes est définie dans la convention à hauteur de 0,5% de la masse salariale de l'année n-1 et est constituée de cet apport en nature et d'une subvention de fonctionnement en numéraire.

3.2.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....2 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.3. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 595 k€ est principalement composé :

- Pour 5 K€ de dépôts de garantie (7 k€ en 2012).
- Pour 587 k€ (490 k€ fin 2012), de nantissement à la garantie du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité.
- Pour 2 k€ d'encours de prêts sociaux sans intérêts (8 k€ en 2012) consentis au personnel de l'AP-HP selon la convention signée entre l'AGOSPAP et le Crédit Municipal, la convention ayant été résiliée en février 2009.

Engagement hors bilan de l'AGOSPAP : L'engagement financier de l'AGOSPAP au 31 décembre 2013 relatif à ces prêts s'élève à 177 k€ (214 k€ en 2012). Renvoyé en complément au 5. engagement hors bilan de la page 16.

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 133 k€ (136 k€ en 2012) est établie selon les critères suivants :

- Provision à 100 % : Agents dont la dette remonte à 2011 ou avant.
- Provision à 70 % :Agents dont la dette concerne l'exercice 2012.
- Provision à 50 % :Agents dont la dette concerne l'exercice 2013.

AGOSPAP

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-13	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-13
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	608 771	11 601	0	620 372
Logiciel divers	337 073	65 208	12 899	389 382
TOTAL I	**945 844**	**76 809**	**12 899**	**1 009 754**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	341 989	0	2 660	339 328
Matériel de bureau	184 015	2 212	963	185 264
Matériel informatique	261 134	6 774	5 796	262 111
Mobilier de bureau	107 758	4 840	1 452	111 146
TOTAL II	**894 895**	**13 825**	**10 871**	**897 849**
Avances et acptes versées sur cde	2 631	0	2 631	0
TOTAL III	**2 631**	**0**	**2 631**	**0**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	8 086	0	5 667	2 419
Dépôt et cautionnements versés	6 503	0	1 280	5 223
Nantissement VMP	490 325	96 887	0	587 212
TOTAL IV	**504 914**	**96 887**	**6 947**	**594 854**
Total immobilisations	**2 348 284**	**187 521**	**33 348**	**2 502 457**

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-13	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-13
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	604 090	7 694	0	611 785
Logiciel divers	218 961	46 537	12 899	252 600
TOTAL I	**823 052**	**54 231**	**12 899**	**864 384**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	318 563	18 953	2 660	334 856
Matériel de bureau	45 891	34 318	963	79 246
Matériel informatique	252 556	8 125	5 796	254 884
Mobilier de bureau	55 864	10 344	1 452	64 756
TOTAL II	**672 874**	**71 739**	**10 871**	**733 742**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	8 086	2 419	8 086	2 419
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Nantissement VMP	0	0	0	0
TOTAL IV	**8 086**	**2 419**	**8 086**	**2 419**
Total amortissements et provisions	**1 504 012**	**128 390**	**31 856**	**1 600 545**

AGOSPAP

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-13	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-13
Immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	620 372	611 785	8 587
Logiciel divers	389 382	252 600	136 783
TOTAL I	**1 009 754**	**864 384**	**145 370**
immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	339 328	334 856	4 473
Matériel de bureau	185 264	79 246	106 018
Matériel informatique	262 111	254 884	7 227
Mobilier de bureau	111 146	64 756	46 390
TOTAL II	**897 849**	**733 742**	**164 107**
Avances et acptes versées sur cde	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	2 419	2 419	0
Dépôt et cautionnements versés	5 223	0	5 223
Nantissement VMP	587 212	0	587 212
TOTAL IV	**594 854**	**2 419**	**592 435**
Total	**2 502 457**	**1 600 545**	**901 912**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/12	Valeurs brutes au 31/12/13	Variation des stocks
Stock consommables informatiques	3 138	2 765	373
Stock fournitures de bureau	73 675	117 613	-43 938
Stock billeterie	1 308 712	900 220	408 492
Stock chèques mariés-pacsés	1 552	812	740
Stock chèques naissances	317	2 647	-2 330
Stock livres retraités	11 089	11 007	82
Total	**1 398 483**	**1 035 064**	**363 419**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.
En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 4 k€ est constaté en fin d'exercice (17 k€ en 2012).

AGOSPAP

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 3.486 k€ (3.439 k€ en 2012) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.589 k€ (1.512 k€ en 2012), dépréciées pour 133 K€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 1.905 k€ (1.887 k€ en 2012)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires *Vacances en direct* conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2013 pour 124 k€ (176 k€ en 2012).

Le poste « Autres créances » qui s'élève 147 k€ (135 k€ en 2012) correspond principalement :

- au poste AAR 48 k€ (29 k€ en 2012)
- aux produits à recevoir 72 k€ (78 k€ en 2012)
- au remboursement des allocations déménagements liées aux arrivées et retours DOM de l'année 2009 pour la Ville (24 k€) et le Département de Paris (3 k)€.

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La différence entre la valeur liquidative des SICAV au 31 décembre 2013 et leur coût d'achat fait ressortir à cette date, une plus-value latente de 2 k€ (1 k€ en 2012).

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 1.099 k€ (605 K€ en 2012) concerne principalement les dépenses engagées en 2013 pour la saison Hiver 2014 du secteur « Vacances » pour 656 k€, des prestations du secteur « Loisirs » pour la saison 2014 pour 309 k€ et de 134 k€ de frais généraux (assurances, maintenances...) facturés en 2013 pour 2014.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-janv-13	Affectation résultat 2012	Affectation Fonds propres	Résultat 2013	31-déc-13
Autres réserves	1 211 923	-147 300			1 064 623
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	155 572				155 572
Réserves Garantie Financière	343 000	147 300			490 300
Réserves pour projet associatif	1 710 495	0	0	0	1 710 495
Report à nouveau	-247 368	-13 842			-261 210
Résultat	1 141 156	-1 141 156		559 495	559 495
Subvention investissement AP	0	0			0
Subvention investissement VP	0	0			0
Subvention investissement	0	0	0	0	0
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	328 823	395 827			724 650
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	130 473	793 945			924 418
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	-35355	-34 775			-70 130
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	423 941	1 154 997	0	0	1 578 938
Total	3 028 224	0	0	559 495	3 587 718

AGOSPAP

4.6.2. Réserves pour projets associatifs et résultats sous contrôle de tiers financeurs

Les opérations sur les fonds propres approuvées par l'assemblée générale du 25 juin 2013 ont été effectuées sur l'exercice 2013.

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2012	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2013
Provisions pour risques	68 500		68 500	0
Provisions pour engagement retraite	703 096		33 556	669 540
Provisions pour dépréciation des immobilisations	8 086	2 419	8 086	2 419
Provisions sur actif circulant	135 953	133 222	135 953	133 222
TOTAL	**915 636**	**135 641**	**246 095**	**805 182**

4.7.1. Provisions pour risques :

Une provision pour risque prud'hommal constituée en 2012 a été reprise en 2013, le dossier étant clos. (68.5 k€)

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis à vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2013 à 670 k€.
L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 62 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 96%
 (Taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%)
- Taux d'augmentation des salaires : 1,10%
- Taux d'actualisation : 3,39% (3% en 2012)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 133 k€ (136 k€ en 2012) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 2 k€ (3 k€ en 2012)
- le secteur « Vacances » pour 25 k€ (24 k€ en 2012)
- le secteur « Juniors » pour 105 k€ (108 k€ en 2012)
- le secteur « Prestations sociales » pour 1 k€ (1 k€ en 2012)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 3.324 k€ au 31 décembre 2013 par rapport à 2.570 k€ au 31 décembre 2012.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 2.748 k€ (2.105 k€ au 31 décembre 2012)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 246 k€ (57 k€ en 2012)
- Vacances, factures non parvenues pour 164 k€ (253 k€ en 2012)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 2 k€ (42 k€ en 2012)
- Juniors, factures non parvenues pour 82 k€ (62 k€ en 2012)
- Siège, factures non parvenues pour 82 k€ (50 k€ en 2012)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2.136 k€ (1.867 k€ en 2012) et correspondent principalement :

- A des séjours Vacances pour l'hiver 2014 pour 1.456 k€ (1.335 k€ en 2012)
- A des séjours Juniors pour la session de février 2014 pour 505 k€ (476 k€ en 2012)
- A des prestations 2014 pour le secteur Loisirs pour 81 k€ (30 k€ en 2012)
- A des prestations 2014 pour le secteur Loisirs (VAD) pour 94 k€ (27 k€ en 2012)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 104 k€ (+ 168 k€ en 2012) se décompose en 120 k€ de produits financiers et 16 k€ de charges financières.

- Les produits financiers sont composés de :
 - 0 k€ de produits issus des valeurs mobilières de placements financiers (52 k€ en 2012),
 - 112 k€ composé de 108 k€ de revenus sur des placements financiers et 4 k€ de revenus divers
 - 8 k€ de reprise de la provision constituée en 2012 sur les créances douteuses relatives aux prêts du Crédit Municipal,

- Les charges financières sont composées de :
 - 2 k€ de provisions financières pour les créances douteuses des prêts effectués par le Crédit Municipal
 - 14 k€ d'autres charges financières (créances mises en perte, frais d'impayés et de contentieux, coût de la bonification des prêts CMP).

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de -17 K€ se décompose en :
58 k€ de produits exceptionnels composées principalement de :

- 4 k€ de retraite additionnelle fonction publique 2007.
- 33 k€ d'Indemnité d'assurance suite au vol
- 2 k€ de régularisations sur les comptes clients
- 19 k€ de régularisations sur les comptes fournisseurs

74 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 2 k€ de charges non refacturées
- 1 k€ d'amortissement exceptionnel (Vol)
- 26 k€ suite au vol du 23/24 novembre
- 1 k€ de pénalités
- 9 k€ de régularisations sur les comptes clients, les bordereaux directeurs et des sinistres sur les centres de vacances.
- 35 k€ d'indemnitée licenciement/dommages et intérêts

AGOSPAP

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit municipal de Paris	Prêts avec Intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP	28/02/06	01/01/06	177 k€
Société Générale	Garantie du remboursement de toutes sommes en principal intérêts, commissions, frais accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité	06/08/08		587 k€
Total Raffinage Distribution	Garantie carte TOTAL (péage et carburant)	13/06/00		1 k€

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs à 36 k€ (32 k€ 2012).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2013, s'élève à 5.512 € (6.086 € en 2012).
Un cadre dirigeant a bénéficié d'un logement de fonction jusqu'au 30 juin 2013.

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 73 au 31 décembre 2013 (78 au 31 décembre 2012) et se décompose de la manière suivante : Cadres : 24 -Agents de maîtrise : 29 – Employés : 20.

6.4. Droit individuel à la formation

Les Droits Individuel à la Formation (DIF) acquis par les salariés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 7.479 heures.

7. AUTRES INFORMATIONS

- Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2013 s'élève à 32 k€.

8. EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant

Tuillet
AUDIT

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise-comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 63 343541231

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2013

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant n°9 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur la contribution 2013

- En date du 8 novembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant de la contribution de fonctionnement allouée à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2014. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention de fonctionnement de 17 443 253 € au titre de l'année 2014.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 244 826 €.
- L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre Association.

Avenant n°10 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur le financement du CESU

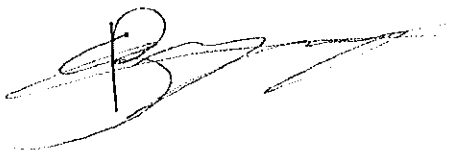
- En date du 8 novembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le financement du CESU. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention CESU de 300 000 € au titre de l'année 2014.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevée à 17 244 826 €.
- L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre Association.

Avenant à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009 avec la Ville de Paris – Département de Paris, visant à reconduire pour une année complémentaire la convention

- En date du 31 décembre 2013, un avenant à la convention pluriannuelle a été conclu avec la Ville de Paris et le Département de Paris, ayant pour objet de proroger la convention initiale pour une année à compter du 1er janvier 2014, après avoir déjà été prorogée pour l'année 2013.
- Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevée à 8 846 900 €, auxquels il faut rajouter la contribution volontaire en nature de mise à disposition de locaux pour 378 000 €.
- La Ville de Paris et le Département de Paris sont administrateurs de votre Association.

Paris, le 3 juin 2014

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CYRIL BROGNIART
Associé